

LETTRE D'INFORMATION N°1

AVRIL 2025

EN VUE D'UN PROJET ÉOLIEN PARTICIPATIF ET CITOYEN

ÉTOUVANS (25)



ÉOLIENNES



PRODUCTION ÉLECTRIQUE ÉQUIVALENTE À LA CONSOMMATION ANNUELLE D'ENVIRON

FOYERS POUR 3 ÉOLIENNES

DES REVENUS FINANCIERS PÉRENNES POUR LA COMMUNE



LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

Comme je l'ai annoncé lors de la cérémonie des vœux le 20 janvier dernier, des discussions ont débuté avec la société Opale Énergies Engagées au sujet d'une extension du parc éolien des Trois Cantons. Bien que ce projet n'en soit qu'à ses prémices, j'ai souhaité que vous en soyez informés spécifiquement.

Avant d'aller plus avant dans ce projet, il était indispensable d'évaluer son intérêt et de lever certaines réserves.

D'abord et avant tout en matière de transition énergétique, d'impact écologique et forestier. Les élus des différentes commissions municipales et moi-même avons travaillé en lien notamment avec les services de Pays de Montbéliard Agglomération, l'Office National des Forêts, les services de l'État ainsi que d'autres acteurs institutionnels ou privés. Il est ressorti de ces consultations que ce projet s'inscrit pleinement dans les trajectoires de développement des énergies renouvelables telles qu'elles ont été définies au niveau national, régional, et récemment déclinées au niveau de notre communauté d'agglomération. Les aspects négatifs sont connus et semblent plutôt limités. Les études à venir seront chargées de confirmer ou d'infirmer cela. S'il est évident que l'éolien ne répondra pas seul aux enjeux de la transition énergétique, il en est un élément indispensable. En cela Étouvans a l'occasion d'augmenter sa contribution à l'effort collectif.

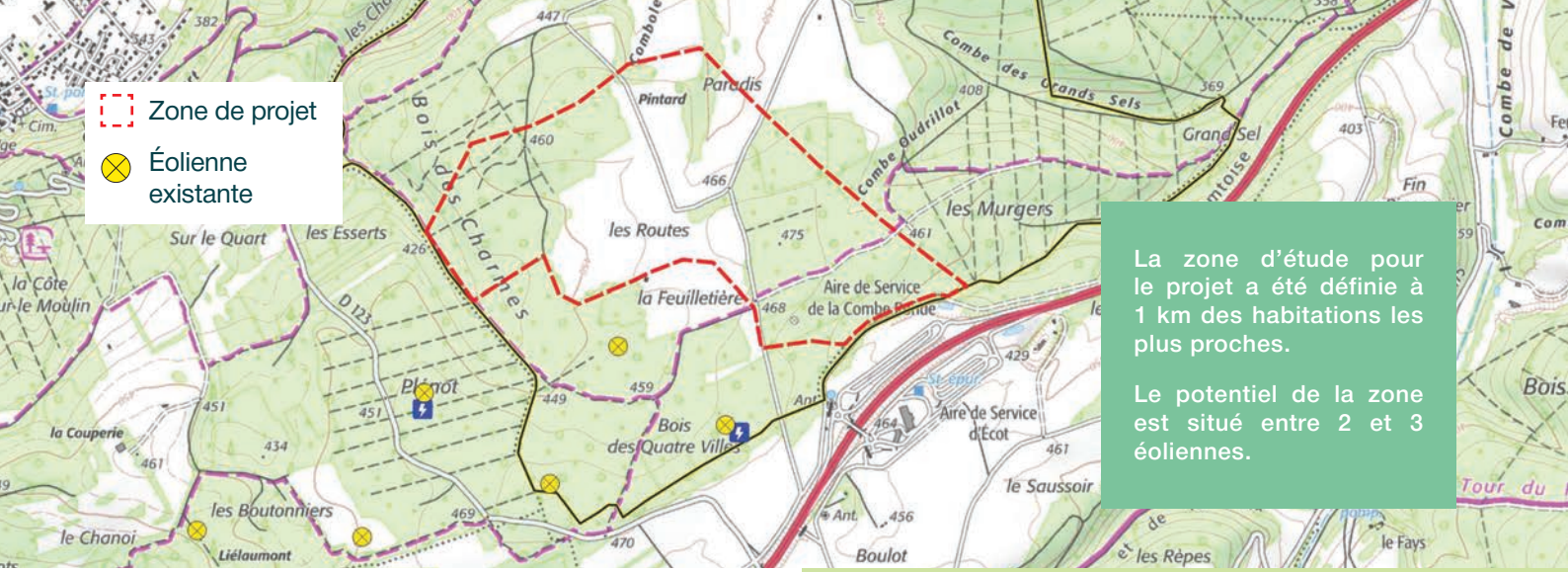
Sur un tout autre aspect : l'état des finances publiques au niveau national, que personne ne peut plus ignorer, a déjà commencé à avoir des effets notables dans les budgets des collectivités locales dès cet exercice 2025. Que ce soit par les baisses de dotations ou par la réduction des subventions, tout laisse à penser que ce désengagement financier de l'État va s'amplifier et s'installer dans la durée. Dès lors, il est fondamental pour l'avenir de nos villages d'anticiper ce mouvement, de pouvoir disposer à terme de ressources complémentaires, stables et indépendantes, plutôt que de subir des décisions budgétaires sur lesquelles nous n'aurons aucune prise. Les revenus supplémentaires liés à ce type de projet répondent totalement à cet enjeu.

Enfin, il serait abusif d'affirmer que l'éolien n'a aucun impact négatif. Le paysager en est un, par exemple. Aucune source d'énergie disponible à l'heure actuelle n'étant parfaite, tout est affaire de compromis. Si l'on peut affirmer que notre commune, de par sa topographie, est relativement peu pénalisée par la présence du parc des Trois Cantons, il ne faudrait pas oublier nos concitoyens qui résident dans les communes voisines, à commencer par Écot. C'est pourquoi j'avais tenu à informer son maire très en amont, qui a pu diffuser l'information auprès de son conseil municipal. L'association à ce projet et l'information transparente des communes voisines, avec qui nous entretenons des relations amicales et de confiance, est un point d'attention auquel je veille tout particulièrement.

Je vous laisse donc prendre connaissance des différentes informations présentées ici par Opale et vous assure de notre vigilance à chaque étape pour garantir les meilleures conditions possibles pour Étouvans et ses alentours.

Bien à vous,

Le Maire, Xavier Bartolo



La zone d'étude pour le projet a été définie à 1 km des habitations les plus proches.

Le potentiel de la zone est situé entre 2 et 3 éoliennes.

Information et concertation un comité de pilotage

L'évaluation de la faisabilité de ce projet par Opale est menée en étroite concertation avec les élus de la commune d'Étouvans. Un comité de pilotage a été mis en place avec le lancement des études en 2025 afin de permettre aux conseillers municipaux et à d'autres acteurs locaux (ONF, élus de communes voisines...) de suivre régulièrement l'avancée des études, d'échanger et de prendre les décisions relatives au développement du projet.

Ce mode de gouvernance permettra une véritable collaboration entre Opale EN, expert en développement et construction de projets éoliens, les élus et les citoyens du territoire, qui connaissent leur commune, leurs paysages, et ont à ce titre une place indispensable dans la conception du projet. Les habitants seront tenus informés très régulièrement des avancées du projet, par différents moyens : lettres d'information diffusées dans les boîtes aux lettres, site internet dédié, relais dans les médias locaux…

Des phases de consultation du public sont également prévues à différentes étapes clés du développement, via l'organisation de permanences ou de visites sur site. La prochaine phase de consultation se tiendra en avril. Vous pouvez retrouver les dates et modalité en dernière page de la lettre d'information.



À NOTER

Les études environnementales sont menées sur une durée minimum d'une année, permettant ainsi de couvrir le cycle biologique complet des espèces étudiées.

Zoom sur les études à venir

Le développement d'un parc éolien nécessite la mise en oeuvre de nombreuses études de terrain, réglementaires, nécessaires au développement du projet et complétées si besoin à la demande des services de l'État. Elles permettent d'avoir une connaissance précise du territoire et de mesurer l'incidence des différents scénarios d'implantation des éoliennes.

L'ensemble de ces études, réalisées sur le terrain par des experts indépendants, sont alors compilées dans un dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DAE) d'environ 1500 pages, déposé en Préfecture.

L'instruction du dossier par les services de l'État dure 12 à 18 mois, pendant laquelle une enquête publique est organisée. L'intégralité des dossiers, et donc le détail de toutes les études, sont alors mis à disposition du public.

À l'issue de cette période d'instruction, le Préfet décide de l'autorisation ou du refus de construire le projet éolien proposé.

Dans le cadre de ce projet, ces études seraient réalisées sur le périmètre défini en rouge sur la carte en page 1.

Elles comporteront plusieurs volets :

- technique : vent, acoustique, raccordement électrique, aéronautique
- environnemental et sanitaire: avifaune, chiroptères, autre faune, habitat, flore...
- paysager : insertion paysagère dans le cadre de vie rapproché et visibilité de sites patrimoniaux.



Retombées locales

LOYERS RÉGULIERS

La commune est propriétaire du massif forestier, lieu privilégié d'implantation, sur la zone de projet. Pour le parc de Trois Cantons déjà installé, la commune d'Étouvans a touché, en 2024, 36 690€ pour les trois éoliennes sur ses parcelles.

MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Une dotation est également versée à la commune à la construction du parc éolien, appelée «mesures d'accompagnement». Cette enveloppe vise à financer des projets en lien avec le développement durable de la commune. Dans le cadre de ce projet, elle serait de 189 000 € pour 12,6 MW.

FISCALITÉ

Les collectivités (commune, Pays de Montbéliard Agglomération, Département, Région) sur lesquelles sont implantées des éoliennes touchent de la fiscalité via diverses taxes (IFER, TFB, CVAE, CFE). Pour la commune, ce montant est estimé à environ 8 300 € par éolienne/an. Si la commune accueille 3 éoliennes, elle percevra 25 000 €/an de fiscalité.

ENJEU ÉNERGÉTIQUE

Le projet s'inscrit entièrement dans les trajectoires énergétiques européennes, nationales, régionales et locales qui visent la neutralité carbone ainsi que la réduction de la dépendance aux importations d'hydrocarbures polluants étrangers. De multiples textes et règlements encadrent ces objectifs :

- La Directive Européenne RED III, qui vise une réduction de 55% de gaz à effets de serre à l'horizon 2030 avec 42,5% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique européenne
- La loi climat résilience, du 22 août 2021, qui veut passer la part de consommation d'énergies renouvelables en France de 23% à 33% à l'horizon 2030
- La programmation pluriannuelle de l'énergie de 2020 qui vise un objectif d'installation d'éoliennes à 34 700 Mégawatts (MW)
- Le Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté (SRADDET) approuvé le 16 septembre 2020 qui souhaite devenir une région à énergie positive et vise une multiplication par 5 de la production éolienne d'ici 2050
- Le Plan Climat Air Énergie Territoire de Pays de Montbéliard Agglomération qui indique un objectif de 111 GWh éolien produit à l'horizon 2050, pour une production actuelle d'environ 91 GWh.

RÉNOVATION DU PATRIMOINE LOCAL

AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS AU SEIN DE LA COMMUNE

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

INFORMATION PÉDAGOGIQUE ET TOURISTIQUE

PARTICIPATION AU CAPITAL

L'entrée au capital de la commune et des citoyens est également envisagée pour partager les dividendes du projet éolien. La réflexion suit son cours avec le comité de pilotage.

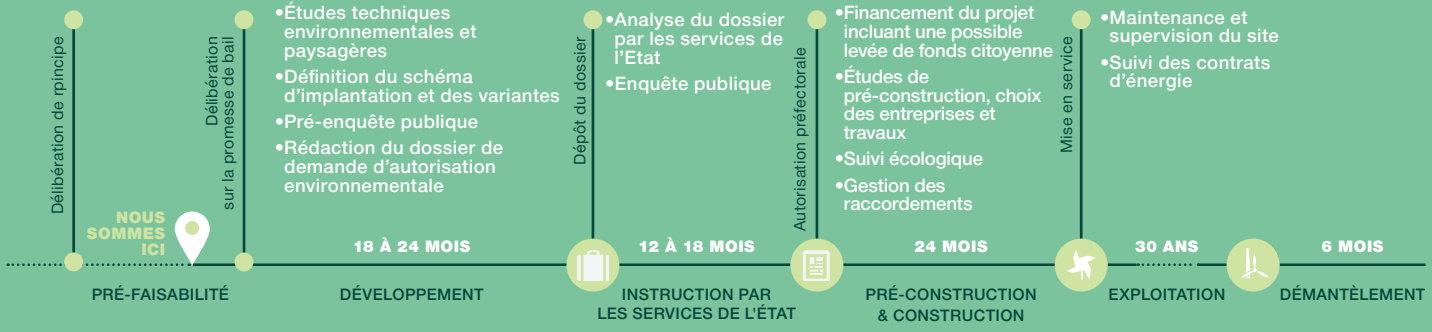


AUTO-CONSOMMATION COLLECTIVE

Une réflexion sera également menée pour permettre la distribution de l'électricité produite aux habitants du territoire, grâce à l'autoconsommation collective. Elle permettrait de faire bénéficier les riverains, entreprises et collectivités situées autour du parc d'une énergie produite localement, à un tarif intéressant.



Les étapes de développement du projet éolien



Questions-réponses sur le projet éolien

POURQUOI AJOUTER DES ÉOLIENNES ?

Le premier projet fonctionne très bien et tourne de manière régulière, nous nous sommes donc questionnés sur l'intérêt d'ajouter des éoliennes.

Avec le premier dossier déposé nous avons acquis une connaissance fine des enjeux environnementaux, techniques et patrimoniaux entourant la commune d'Étouvans. Forts de notre expérience nous avons déterminé que c'était le territoire d'Étouvans qui pourrait être le plus propice.

QUELS SONT LES AVANTAGES D'UN NOUVEAU PROJET ? EN QUOI SERAIT-IL DIFFÉRENT ?

Entre les débuts du premier projet et aujourd'hui, il y a 8 ans qui se sont écoulés, la réglementation a évolué et permet aujourd'hui de faire des projets plus inclusifs des communes et de la population. D'une part, via le participatif qui permet à la commune d'intégrer la société du projet et d'autre part avec l'autoconsommation collective, qui peut permettre de consommer localement l'électricité produite sur un parc, et donc bénéficier aux habitants riverains des éoliennes. Ces deux réflexions seront étudiées sur ce projet et changent la manière dont ceux-ci s'inscrivent dans le territoire.

POURQUOI REFAIRE TOUTES LES ÉTUDES SI VOUS LES AVIEZ DÉJÀ FAITES À L'ÉPOQUE?

Les premières études ont été réalisées entre 2017 et 2018, il est donc nécessaire de mettre à jour les connaissances sur les espèces qui fréquentent la zone de projet. Le territoire est vivant et l'occupation des espaces par la faune et la flore change d'années en années du fait du changement climatique. Il est donc indispensable de mieux connaître le territoire pour ajuster au mieux les possibilités d'ajouter des éoliennes.

SAVEZ-VOUS OÙ SERAIENT PLACÉES LES NOUVELLES ÉOLIENNES ?

Pas encore ! Bien que nous connaissions déjà le territoire c'est tout le travail des études ainsi que du comité de pilotage de déterminer l'implantation idéale. C'est dans le comité que sera décidé le nombre final d'éoliennes et leur localisation au vu des enjeux soulevés par le paysage et les espèces fréquentant le site.

En savoir + https://www.info-eolien.fr/

PERMANENCES

- Mardi 15 Avril de 17h à 20h en mairie d'Étouvans
- Samedi 19 avril de 10h à 12h au pied de l'éolienne E6 (la plus proche de l'aire d'Ecot)



OPALE : UN PARTENAIRE DES TERRITOIRES,

opale
Énergies engagées

Opale EN est une société franc-comtoise qui accompagne depuis plus de 16 ans la transition énergétique des territoires en assurant le développement, la construction et l'exploitation de projets éoliens, biogaz et photovoltaïques. L'équipe dispose d'une expérience reconnue dans le développement de projets éoliens et mobilise le savoir-faire de ses 70 collaborateurs dans un but commun : développer des projets durables et respectueux des territoires. Le rôle d'Opale est de prendre en compte l'ensemble des enjeux techniques, environnementaux et paysagers pour concevoir le projet de moindre impact, en adéquation avec les politiques locales d'aménagement et de valorisation du territoire.

Plus d'info **www.opale-energies.fr**

CONTACT Maxime BARETS, Chef de projet - Opale EN : maxime.barets@opale-en.eu - 06 20 14 29 33